SEHATRA FANARAHA-MASO NY FIAINAM-PIRENENA SeFaFi

Observatoire de la Vie Publique Immeuble Ramaholimihaso Rue Rajakoba Augustin (Ankadivato) Antananarivo

Tél.: 22 663 99 Fax: 22 663 59 Email: mrcabram@dts.mg

LA CORRUPTION DANS LES ZONES RURALES

Les services publics ont le devoir d'offrir des prestations de qualité aux citoyens, en particulier la protection sociale et administrative.

Or, une grande partie de la population est éloignée des grands centres et les services publics ne s'en préoccupent pas suffisamment : sécurité, état civil, santé, éducation. Loin de toute surveillance que devrait exercer l'Etat, le paysan est obligé de remettre un don ou une offrande en espèces ou en nature pour obtenir ce à quoi il a droit : le suivi normal d'une procédure foncière, un permis de coupe de bois, l'entrée dans un centre de santé de base ou hospitalier, des soins élémentaires, une carte d'identité et toutes pièces d'état civil, le passage d'un barrage de gendarmerie quand il est dans un taxi-brousse.

1. Le service public

Après plusieurs années d'une lente dégradation du sens de l'Etat, et de la qualité des services publics, le citoyen s'est détourné de l'administration et a peu à peu assimilé dans ses mœurs et usages les différentes formes de corruption devenues incontournables.

Globalement, dans certaines zones rurales, la pratique de la petite corruption devient une véritable culture qui s'intègre de plus en plus profondément dans les modes de vie et les habitudes. Les citoyens ont fini par perdre le recul nécessaire vis-à-vis de la corruption et se trouvent incapables d'émettre un jugement de valeur.

L'un des exemples les plus frappants est de parvenir à identifier, en pleine zone rurale, et loin des autorités administratives ou policières :

- les victimes modestes n'ayant pas la capacité de résister aux pressions administratives et qui considèrent le don d'argent comme incontournable ;
- l'agent de rang modeste désigné par l'administration qui ne rend pas le service qu'il doit rendre sans contrepartie financière (corruption); le même agent peut aussi exiger le paiement d'une somme qui n'est pas due (concussion).

2. L'exercice de l'autorité

La corruption est aussi liée au comportement des fonctionnaires. Or la définition des fonctionnaires s'est élargie et a été de plus en plus associée à la notion d'autorité.

La pratique de la corruption s'intègre dans le mode de vie et les habitudes. Dans la « Lutte contre la corruption », Christophe Stückelberger distinguait « la corruption d'acquisition » servant à obtenir l'usage de biens ou de services qui sont dus par les pouvoirs publics et « la corruption d'accélération » qui sert à faire avancer plus vite une procédure souvent vitale pour le paysan.

Qui délivre les autorisations, les permis ? les dépositaires de l'autorité de l'Etat. Selon le Décret n° 2002/1170 du 7 octobre 2002, le plus récent, la plus grande partie des diligences, des autorisations se trouvent entre les mains du Chef du quartier dirigeant le fokontany, et désigné par le Sous-préfet. Le Fokonolona qui avait une origine populaire, démocratique, est maintenant baptisé : « Cellule de gestion administrative de proximité ». Tous les Fokonolona sont regroupés sous l'autorité du fokontany.

Comment dès lors le paysan, très éloigné des organes de recours et même les ignorant, peut-il éviter de passer par un acte de corruption qui, dans le vocabulaire local, devient un *fomba* (coutume) ? A celui qui « ne fait pas le nécessaire », on demande : *Ianareo angaha tsy mahalala fomba ?* (Tu n'a donc pas de savoir-vivre ?).

Toutes ces infractions visent des personnes investies d'un certain pouvoir, fût-il modeste : fonctionnaire de commune ou de bureau du fokontany, percepteur de droits, officier public désigné par une autorité gouvernementale, personne investie d'un mandat électif, fonctionnaire public de l'ordre administratif ou judicaire, militaire ou assimilé....

La réactivation des régions permettrait un retour à la tendance décentralisatrice, et donc une plus grande surveillance des « petits chefs » de toutes sortes qui profitent de la corruption¹.

Antananarivo, le 29 décembre 2003

_

¹ Cette évocation de la corruption en milieu rural fait suite aux précédents communiqués du SeFaFi, intitulés « Comment lutter contre la corruption » (12 septembre 2003) et « Eloge de la corruption » (5 décembre 2003).